



Faire exécuter une ordonnance des Prud'hommes

Par **Nadege FUMERON**, le **10/11/2018** à **18:18**

Bonsoir, j'ai été très bien conseillée sur le déroulement d'un référé il y a quelques temps. A ce jour j'ai obtenu une ordonnance des Prud'hommes sur le paiement étalé de mon solde de tout compte. 5 versements dont le premier était pour le 7 novembre. Or, ce jour toujours rien sur le compte. Je vais bien sûr attendre lundi pour "voir". J'aimerais savoir s'il y a une tolérance ? Sachant que je suis victime d'un employeur abusif, que j'ai déjà été patiente avant de saisir les prud'hommes, que j'ai accepté un paiement en 5 fois....dois-je attendre avant d'appeler un huissier pour une saisie attribution ?
Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **11/11/2018** à **16:36**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)